

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020 À 20H00

---

**Nombre de conseillers : 15**

**Conseillers en exercice : 15**

**Date de convocation : 20 mai 2020**

**Date d'affichage : 20 mai 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du vingt six mars deux mil vingt, s'est réuni à la salle du Fresne, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire. Cette réunion s'est tenue à la salle du Fresne en raison de la crise sanitaire (covid-19).

**Étaient présents :** M. BLU Dominique, Mme BOURON Élodie, M. BRETON Raphaël, Mme BROSSARD Christine, Messieurs CERTENAIS Rémi, GESLIN Stéphane, GUILLET Vincent, Mme LORIER Anaïs, M. PAILLARD Michel, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs PÈNE Loïc, PLANCHAIS David, POIRIER Mathieu, Mme RENAULT Patricia et M. ROUSSEAU François.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Secrétaire de séance :** Madame BOURON Élodie a été nommée secrétaire de séance.

*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1°)- Élection du maire

2°) - Fixation du nombre des adjoints

3°) - Élection des adjoints

---

### **DCM2020-34 : Élection du maire**

Monsieur PAILLARD Michel, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-4 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ...».

L'article L 2122-7 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Monsieur PAILLARD Michel sollicite trois volontaires comme assesseurs : Mmes PELTIER Alexandra, LORIER Anaïs et M. ROUSSEAU François acceptent de constituer le bureau.

Monsieur PAILLARD Michel demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur PAILLARD Michel enregistre la candidature de M. PÈNE Loïc et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur PAILLARD Michel proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité requise : 8

A obtenu :

**M. PÈNE Loïc : 15 voix**

M. PÈNE Loïc ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur PÈNE Loïc prend la présidence et remercie l'assemblée.

---

### **DCM2020-35 : Création du nombre de postes d'adjoints.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la création de quatre (4) postes d'adjoints au Maire.
- 

### **DCM2020-36 : Élection des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-7-1,

M. le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Election du premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GESLIN Stéphane : quatre voix (4)
- M. GUILLET Vincent : onze voix (11)

***M. GUILLET Vincent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.***

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Election du deuxième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GESLIN Stéphane : sept voix (7)
- Mme RENAULT Patricia : huit voix (8)

***Mme RENAULT Patricia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjoint au maire.***

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Election du troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M BRETON Raphaël : quatorze voix (14)
- M. GESLIN Stéphane : une voix (1)

***M. BRETON Raphaël ayant obtenu la majorité relative est proclamé troisième adjoint au maire.***

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Election du quatrième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GESLIN Stéphane : une voix (1)
- M. PAILLARD Michel : quatre voix (4)
- Mme PELTIER Alexandra : dix voix (10)

***Mme PELTIER Alexandra ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième adjoint au maire.***

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 25.

**COMMUNE DE SAINT AIGNAN SUR ROË**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 mai 2020**

<b>N° délibérations</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° page</b>
DCM2020/34	Election du Maire	
DCM2020/35	Création du nombre de postes d'adjoints	
DCM2020/36	Election des adjoints	

**EMARGEMENTS**

PÈNE Loïc	Maire	
GUILLET Vincent	Adjoint	
RENAULT Patricia	Adjoint	
BRETON Raphaël	Adjoint	
PELTIER Alexandra	Adjoint	
POIRIER Mathieu	Conseiller	
GESLIN Stéphane	Conseiller	
ROUSSEAU François	Conseiller	
PLANCHAIS David	Conseiller	
PAILLARD Michel	Conseiller	
BROSSARD Christine	Conseiller	
BOURON Élodie	Conseiller	
LORIER Anaïs	Conseiller	
BLU Dominique	Conseiller	

CERTENAIS Rémi	Conseiller	
----------------	------------	--